



COMPTE RENDU **de la séance du Conseil Municipal** **du 07 JUILLET 2017**

Le vendredi 07 juillet deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Kléber DAVID, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier LECONTE, Maire,

Date de convocation : 29 juin 2017

Date d'affichage : 29 juin 2017

Membres en exercice : 13
Présents : 08 à partir de 21h17, 9 présents
Votants : 11 à partir de 21h17, 12 votants

Etaient présents : MM. Olivier LECONTE - Jacques NEMERY -- Dany TOUSSAINT- Eric DODELIN - BORIN Jean-Pierre - Fabrice BLOQUEL - Mmes Aline PRUD'HOMME - Alexandra LEBOUCHER - Malika HERLIDOU

Etait absent excusé : Thierry CABOT

Pouvoirs : Jacques LEMERCIER qui a donné pouvoir à Jacques NEMERY - Christèle DUHAMEL qui a donné pouvoir à Alexandra LEBOUCHER - Hélène LANGLOIS qui a donné pouvoir à Malika HERLIDOU.

Secrétaire de séance : Jacques NEMERY

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu 07 avril 2017,
- 2/ Décision Modificative n°1,
- 3/ Syndicat mixte des Bassins versants Durdent, St Valéry, Veulettes : adhésion de collectivités,
- 4/ Redevance d'occupation du domaine public Gaz,
- 5/ Travaux Stade de Foot,
- 6/ ADAP,
- 7/ Marché voiries,

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux,
Point sur la construction de l'école,
Divers.

Monsieur Jacques NEMERY est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que trois points sont à ajouter à l'ordre du jour de cette séance :

- 1/ Défense incendie,
- 2/ Enquête publique,
- 3/ Consultation pour la vérification des installations gaz, électriques et sportives.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 07 avril 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1

n°2017-23

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été nécessaire de changer le réfrigérateur de la cuisine de la salle KD. Cette opération et les crédits correspondants n'avaient pas été inscrits au budget (586€ TTC).

De plus, le percepteur n'a pas accepté le règlement de la facture de l'entreprise Goujon pour les tranchis de la lucarne au dessus de la Poste en investissement. Elle a donc été comptabilisée en fonctionnement. Par conséquent, il faut donc passer les crédits prévus en investissement en fonctionnement.

Lors du pointage de l'état de l'actif communal, il est apparu qu'il fallait passer l'intégration de l'étude des travaux réalisés à la mare faucon au compte 2113.

Monsieur le Maire propose au vote la décision modificative suivante :

N° de compte - N° d'opération	Intitulé	+	-
2188-266	Autres immos corporelles (réfrigérateur)	1000€	
2151-259	Travaux de voirie		1000€
21318-164	Tranchis lucarne poste		1103€
615221	Entretien Bâtiments Publics	1103€	
021	Virement de la section de fonctionnement		1103€
023	Virement à la section d'investissement		1103€
2031-041	Travaux mare faucon		2673€
2113-041	Travaux mare faucon	2673€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative présentée.

**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DURDENT SAINT VALÉRY
VEULETTES : ADHESION DE COLLECTIVITES**

n°2017-24

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et de la délibération du Syndicat Mixte des bassins versants Durdent, Saint Valéry, Veulettes, sollicitant l'accord des conseils municipaux qui le composent pour de nouvelles adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter :

- la demande d'adhésion de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour les communes d'Ancourteville sur Héricourt, Beuzeville la Guérard, Cleuville, Sommesnil et Thiouville,

- la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine pour les communes d'Alvimare, Bermonville, Cléville, Cliponville, Environville et Saint Pierre Lavis,
- la demande d'adhésion de la commune de Rocquefort.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ n°2017-25

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

Pour info en 2017 : 118€.

TRAVAUX STADE DE FOOT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancée du dossier.

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- réserve parlementaire : 2000€
- DETR Etat : 7995.60€
- FFF : 5000€

Celle du Département de 6939€ est passée en commission permanente cet après-midi. Monsieur Trassy-Paillogues siégeant à cette commission devait prévenir Monsieur le Maire si cette demande était refusée. Nous pouvons considérer qu'elle est acquise.

Soline redemandera confirmation lundi par téléphone au Département.

Les travaux doivent impérativement être commencés cet été compte tenu du nouveau classement du club et de la dangerosité de la main courante détériorée lors des intempéries du 12/01/2017.

Arrivée de Dany TOUSSAINT à 21h17.

Monsieur le Maire cède la parole à Fabrice Bloquel pour qu'il fasse le point sur le dossier et un compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 juin dernier. Monsieur Bloquel précise que cette AG avait été préparée en amont avec Monsieur Cabot et Monsieur Hermier, Président de l'ASOA. Il semblerait qu'il ne soit pas nécessaire d'agrandir le terrain. Une confirmation écrite sera demandée à Monsieur Lefebvre Christian de la commission régionale des terrains et des installations sportives.

Compte tenu de l'urgence à poursuivre la mise aux normes des équipements du stade (vestiaires) Monsieur le Maire propose au conseil municipal de payer la facture de l'entreprise de plomberie à hauteur de 2500€ TTC maximum.

L'ASOA s'engageant de son côté à financer et à réaliser le reste des travaux selon les normes en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande de 2500€ TTC maximum de travaux de plomberie dans les vestiaires.

Monsieur Bloquel souhaite qu'un courrier retraçant tout le dossier et stipulant cette aide exceptionnelle soit envoyé à l'ASOA afin de bien recadrer les choses.

ADAP

n°2017-26

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) a été réalisé par l'entreprise Frémicourt en collaboration avec les services de la Mairie.

Dorénavant, il doit être présenté en conseil municipal puis être transmis en Préfecture accompagné de demandes de dérogation pour certains lieux.

Quelques gros travaux seront à prévoir dans les années à venir selon les prescriptions émises dans le document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ADAP présenté par l'entreprise Frémicourt et autorise Monsieur le Maire à le déposer auprès des services de la Préfecture.

MARCHE VOIRIES

Le groupement de marché de voirie mené par la mairie de Yerville a été attribué à Eurovia et a permis d'avoir les résultats suivants :

1/ chemin de la mare Quesnel : 6303.16€ TTC (estimation de la com com de 12120.60€),

2/ route de Grosseuvre : 2713.27€ TTC (estimation de la com com de 4263€).

Compte tenu de l'enveloppe inscrite au BP 2017 (16000€), Messieurs Leconte, Lemercier et Nemery ont demandé à l'entreprise Eurovia de prévoir une enveloppe complémentaire de 4000€ de travaux route de Grosseuvre.

L'entreprise Eurovia a donc présenté un nouveau devis de 3857.10€TTC.

Soit un total cumulé de travaux de 12873.53 € pour 16000€ de budgétisés.

DEFENSE INCENDIE

n°2017-27

Compte tenu des dispositions du règlement départemental de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) paru début 2017, la commune ne pourra pas assurer la défense contre l'incendie de futures constructions.

Les futurs lotisseurs, constructeurs, ... auront la possibilité d'installer par eux-mêmes des dispositifs légaux de lutte contre l'incendie.

Toutefois, pour des questions d'entretien (suite à la rétrocession du dispositif à la commune), d'insertion paysagère, d'esthétisme, ... les bâches ne seront pas autorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal préconise la création de réserve incendie naturelle (style mare) sécurisée ou à défaut une réserve incendie enterrée. Cette préconisation devra être prise en compte dans le futur règlement du PLU.

ENQUETE PUBLIQUE

n°2017-28

Dans le cadre des échanges de terrain entre le Syndicat de Bassins Versants Durdent Veulettes Saint Valéry et Monsieur Raimbourg, le Conseil Municipal avait accepté le déplacement du chemin rural n°17 gênant cette procédure.

De plus, dans le cadre de l'instruction d'un CU déposé par Mr Deve pour 3 lots à bâtir, le Conseil Municipal avait donné son accord pour que le chemin traversant ces parcelles soit aliéné et échangé contre un morceau de chemin à créer sur la parcelle A796 appartenant à Mr Deve afin de relier l'impasse des merisiers au chemin de la mare Quesnel (chemin de randonnée).

Les dossiers d'enquête publique vont bientôt être transmis en mairie, par conséquent le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à nommer un commissaire enquêteur sélectionné dans la liste légale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne supportera aucun frais lié à cette enquête. Ils seront supportés par le SMBV qui souhaite que le commissaire enquêteur sélectionné soit domicilié le plus près d'Ouille l'Abbaye afin d'éviter trop de frais de déplacement.

CONSULTATION POUR LA VERIFICATION DES INSTALLATIONS GAZ, ELECTRIQUES ET SPORTIVES

n°2017-29

Le marché de vérification des installations gaz, électriques et sportives arrive à terme cette année. Il est donc nécessaire de lancer une consultation cette année pour ces mêmes vérifications à partir de l'année de 2018 pour 3 ans (2018-2019-2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à consulter des entreprises compétentes pour mener ces missions.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

1/ création de l'association Bad'Loisirs Ouville dont le Président est Jacques Lemercier. Les ateliers d'Ouville n'ont donc plus de section Badminton.

2/ SDE 76 : recensement des demandes de travaux 2018 : à priori il n'y avait pas d'investissement programmé par la commune mais vous avez peut-être des propositions à formuler à la commission travaux. Y réfléchir pour la réunion de conseil de septembre 2017.

3/ remerciements de la SPA et du Cory Basket pour la subvention communale,

4/ remerciements du Comité des Fleurs pour les travaux réalisés sur la plate bande de fleurs route de Caudebec. Monsieur le Maire profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des membres du Comité des Fleurs pour leur engagement à fleurir et embellir notre village. Il précise que l'AG se tiendra demain, samedi 08 juillet 2017, à 10h30 dans la salle de conseil,

5/ avancée du dossier opposant la commune à Mme Rousselle devant le TA de Rouen,

6/ compte rendu de l'alignement route de Grosseoeuvre réalisé par Euclid :

a/ les arbres devant les propriétés cadastrées A894 et A536 appartiennent aux héritiers de Monsieur Ternissien Augustin. Lors de la succession, le notaire en charge du dossier n'a pas fait le nécessaire pour que les talus soient transmis aux héritiers. Il faudrait voir pour entamer une procédure pour qu'ils soient rétrocédés à la commune.

b/ les arbres devant les propriétés cadastrées A875, A874, A873 sont communaux. Il va falloir voir pour l'abattage de certains de ces arbres situés le long de cette voie.

7/ Rappel des réunions pour le PLU du 10/07,

8/ Invitation à la commémoration du 14/07,

9/ Point sur l'école : à la rentrée de septembre 2017, la semaine d'école sera répartie sur 4.5 jours,

10/ Divers : pose de la clôture de la propriété A970.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Mr LECONTE

Mr NEMERY

Pouvoir Mr LEMERCIER

Mr TOUSSAINT

Mr DODELIN

Mr BORIN

Mme PRUD'HOMME

Pouvoir Mme DUHAMEL

Mme HERLIDOU

Monsieur BLOQUEL

Pouvoir Mme LANGLOIS

Mme LEMERCIER